

# un ex-employé bat UBS en justice

**ANQUE** L'employeur 'a pas fait d'enquête goureuse avant renvoi.

DELE MENDICINO

**Cour d'appel** des Prud'hommes inflige un camouflet à UBS. Cette semaine, les juges ont conclu que la banque a prononcé un licenciement abusif en renvoyant, sans enquête rigoureuse, un employé pour un prétendu harcèlement sur une stagiaire. L'ex-collaborateur travaillait dans la banque depuis 2002. Il avait vite les échelons. En 2007, reçoit un certificat de travail vantant ses compétences et ses excellents contacts humains. Mais au cours de l'été 2008, il se voit infliger un avertissement pour avoir commis deux opérations financières sur son compte. Il

admet les faits tout en expliquant n'avoir pas tenté de s'enrichir.

En automne 2008, une stagiaire passe quelques semaines dans l'agence où travaillait le conseiller à la clientèle. Cette dernière, fille d'une bonne famille d'avocats, se plaint auprès de la hiérarchie: «Il me traite de pétasse, de pauvre petite fille riche.» Le collaborateur lui aurait dit que dans les années 30, la mafia avait toujours un avocat qui faisait partie de la famille. Une blague selon l'homme. Elle l'accuse de lui avoir fait des avances en l'invitant à partager un massage et un jacuzzi. Faux, réplique aujourd'hui l'intéressé, qui déclare avoir «partagé avec elle des confidences intimes».

Après sa dénonciation, la stagiaire est déplacée auprès d'une

autre agence. Quant à l'employé, il est convoqué le 28 octobre par la cheffe des ressources humaines. Elle soutient qu'il n'a pas rejeté les accusations d'allusions sexistes, «mais il les a minimées». Lui déclare avoir contesté les faits reprochés. Problème: il n'existe apparemment pas de procès-verbal de l'entretien. Le lendemain, l'employé est licencié pour la fin du mois. Il saisit les Prud'hommes et demande une indemnité pour licenciement abusif.

**«La stagiaire a ressenti un profond mal-être»**

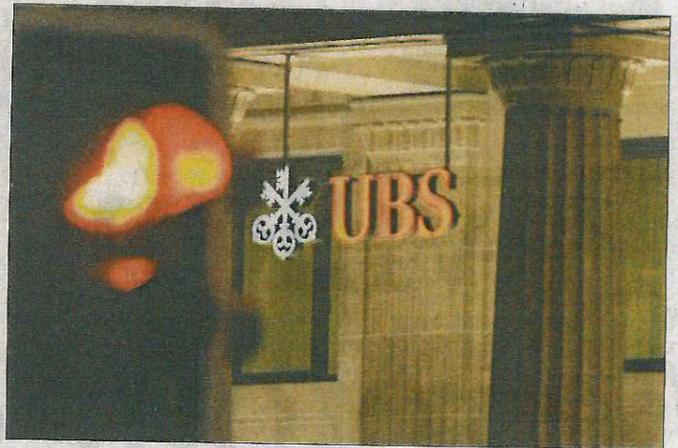
UBS

UBS soutient que le comportement, «inadéquat et inapproprié», de son ancien collaborateur avait gravement perturbé la stagiaire qui ressentait un profond mal-être. Aux yeux de la banque, il s'agit d'une violation des directives internes liées au harcèlement sexuel sur le lieu de travail. La justice, qui met son

nez dans le conflit dès 2009, constate vite qu'UBS n'a pas organisé de séance de confrontation entre la stagiaire et l'employé. Ce n'est pas tout. Les témoins interrogés par la justice déclarent qu'ils n'ont jamais constaté de comportement inadéquat de l'ex-collaborateur. Mais en première instance, le tribunal estime que le licenciement ordinaire se justifiait compte tenu notamment de l'avertissement du collaborateur en 2007.

**Dépression nerveuse**

Ce dernier consulte alors Me Maissa Fattal, fait appel et l'emporte aujourd'hui. La Cour relève qu'UBS a mené une procédure d'enquête interne parfois déficiente, incomplète et sans procès-verbaux: «Le collaborateur a mal vécu les circonstances de son licenciement et il s'est trouvé dans une situation de dépression nerveuse», notent les juges, qui soulèvent une contra-



UBS. La banque est désavouée par la justice. (PATRICK MARTIN)

diction. La stagiaire a affirmé que l'employé avait fait une allusion déplacée en sa présence au physique de Monica Bellucci. Or, l'enquête a relevé que ces propos ont été tenus alors que la stagiaire avait quitté l'agence. Et Me Fattal d'ajouter: «En tenant d'emblée les accusations de la

jeune femme pour acquies, UBS a plongé mon client dans un état déplorable.»

Défendu par Me Mégevand, l'établissement, qui a la possibilité de saisir le Tribunal fédéral, doit payer à l'ex-employé une indemnité de deux mois de salaire.

## VITS DIVERS

### re mort au volant

**LLEVUE** Son taux d'alcool dans l'haleine était de 2,68‰. Ça n'a pas empêché ce Hautoyard de 40 ans de prendre le volant. Il roulait hier entre Versoix et Bellevue lorsque, à la hauteur de Versoix, il a percuté le bordure de l'ilot central. Comme est un récidiviste, lorsqu'il fait de plus l'objet d'une mesure d'interdiction de conduire depuis 2008 pour une durée indéterminée. Sur ce point, il a répondu aux agents qu'il pensait que l'interdiction était limitée à un mois. Il finit en prison. **EBY**

### curitas arnaqueurs

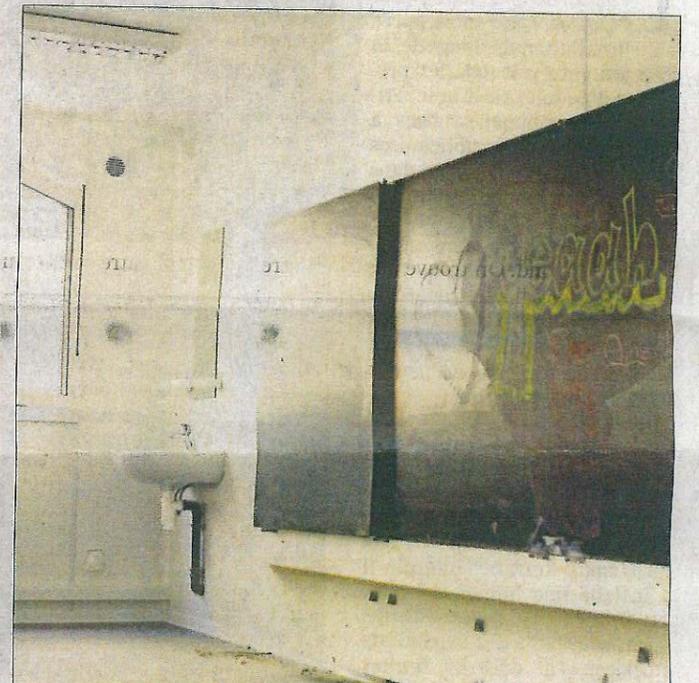
**JANES** Selon le site du quotidien *20 minutes*, des agents de Securitas chargés de faire la vignette autoroutière aux touristes lorsqu'ils franchissent la douane les arnaqueraient. Ils les vendraient au lieu de 40 francs en vendraient mal la monnaie. La Direction de Securitas reconnaît qu'une personne a été victime et y a une semaine de ce motif. **EBY**

### aux puces

**ACHÉ** Un Roumain de 35 ans s'est fait surprendre par la police, mercredi, alors qu'il vendait trois montres de marque sur son stand du marché aux puces. L'homme a été conduit en prison. **EBY**



Posés sur pilotis à la rue du Village-Suisse, les containers bordent le parc Gourgas et l'Ecole du Mail. A la rentrée, ils accueilleront six salles de classe, soit 120 à 150 élèves. (PHOTOS: ALINE GROLEY)



L'intérieur des salles de classe est actuellement en cours d'aménagement. Les tableaux noirs, eux, sont déjà posés.

## Les élèves de Carl-Vogt apprendront à lire dans des containers

La Ville installe six classes dans des pavillons provisoires à la rue du Village-Suisse.

A la rentrée, le lundi 30 août, les petits élèves de l'Ecole Carl-Vogt, âgés de 4 à 9 ans, auront droit à des locaux tout neufs. En l'occurrence, des containers, que la Ville termine d'aménager à la rue du Village-Suisse!

Installer des salles de classe dans des portacabines? L'idée a

de quoi faire bondir les parents d'élèves. Or, ce sont eux qui ont proposé cette solution.

Tout est parti du projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie, situé à côté de l'Ecole Carl-Vogt. Pour les besoins des travaux, la fermeture de l'école, qui comporte neuf classes, devenait inéluctable.

Ce printemps, les parents apprennent tardivement que la moitié des enfants va être para-

chutée à l'Ecole du Mail, les autres étant contraints de se rendre à l'Ecole des Plantaporrêts. Soit, à pied, une demi-heure de trajet quatre fois par jour, au milieu du chantier du tram!

«Les parents se sont mobilisés rapidement et nous ont proposé d'installer des containers près de l'Ecole du Mail, afin d'éviter l'éclatement des classes et les longs trajets», relève Manuel Tornare, patron du Département

de la cohésion sociale, dont dépend le Service des écoles.

La décision n'a pas traîné. Le 27 avril, le Conseil municipal accordait un crédit de 1,748 million destiné à la réfection de l'Ecole Carl-Vogt et de son préau, qui en ont bien besoin, ainsi qu'au réaménagement de trois salles de classe au Mail. Un second crédit de 180 000 francs est destiné à la location (pour un an, renouvelable) des fameux contai-

ners placés en bordure du parc Gourgas, qui accueilleront les six autres classes, soit 120 à 150 enfants.

### Portacabines vaudoises

Ces containers ont été loués à une entreprise vaudoise, Conecta. «Ils sont aux normes Minergie, pourvus de radiateurs et d'eau chaude», précise Pietro Bassi, chef de vente.

«J'estime que c'était la meilleure solution pour les élèves et j'ai rendu hommage à la mobilisation des parents, indiquant pour sa part Manuel Tornare. Cela coûte assez cher, certes, mais nous avons dû agir en urgence. Il faut aussi comprendre que cette solution risque de durer trois ans. Sur un tel laps de temps, il aurait été anormal d'obliger des élèves à se rendre jusqu'aux Plantaporrêts.»

Trois ans en effet, car l'agrandissement du musée est attaqué par un référendum. Dès lors, soit il est accepté en votation, les travaux ne se font pas et les élèves réintègrent Carl-Vogt à l'été prochain, soit il est rejeté et l'extension du musée démarre. En quel cas, les élèves reviendront à Carl-Vogt dans deux ou trois ans.

Xavier Lafargue

## BLICITÉ

**Matelas Gontex 160 x 200**

**chf 999.-**  
au lieu de chf 1'730.-

**SWISSFLEX**

**superba**

Valqueur du test: Sensipur Air Dura

Le maximum de points dans le test général. De 4 des 6 évaluations au 1er rang!

**superba**

Les grandes marques à prix imbattables!

**Literie électrique**

2 sommiers électriques  
2 matelas 100% Latex  
2x80x200

**chf 1'920.-**  
au lieu de chf 3'840.-

283, rte de St-Julien, 1258 Perly, Tél. +41 (0) 22 771 14 64, Ligne Bus D et 4, arrêt Perly Village / Ouverture: lundi 13h30/18h30, mardi - vendredi 9h30/18h30, samedi 9h00/17h00